

Compte administratif - Budget :2020

Prévisionnel - Budget primitif : 2021

Note de présentation brève et synthétique

Commune de SAINT-LOUBERT

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Compte Administratif

- A) Fonctionnement*
- B) Investissement*
- C) Ratios*
- D) Dette*
- E) Autofinancement*

III. Le Budget primitif

- A) Orientations politiques*
- B) Fonctionnement*
- C) Investissement*

I. **Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 26 fevr 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'un espace de loisirs, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. **Compte administratif**

A.) Budget de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | Principaux postes | Montants |
|---|---|-----------------|
| Charges à caractère général | Energies, administratif, maintenance, petit outillage, entretien... | 27535 € |
| Personnel | Salaires et charges | 29909 € |
| Montant versé aux écoles Castets, Saint-Pardon | | 32500 € |
| Autres charges de gestion courantes | Pompiers, services d'eau, indemnités des Élus, subventions aux associations | 23560 € |
| Charges financières | Intérêts d'emprunts | 4768 € |
| Atténuations produits | | 422€ |
| Total des charges | | 118694 € |
| Opération d'ordre de transfert | Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement | 655 € |
| Total dépenses | | 119349 € |

| Recettes de Fonctionnement | Principaux postes | Montants |
|---|---|-----------------|
| Atténuation de charges | Remboursement liés à des Salariés en contrats aidés | 4833 € |
| Produits et redevances | Occupation dom/public | 1105 € |
| Impôts et taxes | Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts Taxe additionnelle/ droits de mutations | 83938 € |
| Dotations et participations | Dotations de l'état et subventions | 58913 € |
| Autres produits | Location des logements et fermages | 14010 € |
| Produits exceptionnels | Autres | 701 € |
| Total Produits | | 163500 € |
| Opération d'ordre | Opération non financière Entre le budget de fonctionnement et d'investissement | 1500 € |
| Total Produits de fonctionnement | | 165000 € |

La commune a, dans le cadre de son programme, décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts sur les ménages pour 2021.

Les taux en 2020 étaient fixés et reconduits comme suit :

Foncier bâti 13.96 %, part communale.

Foncier non bâti 49.16 %, part communale.

Dotations versées par l'Etat.

L'augmentation de la population permet à notre commune par effet de levier à générer une recette des dotations de fonctionnement en légère augmentation.

Les recettes de fonctionnement 2020 **représentent 165000 €** auxquelles il faut ajouter un excédent reporté N-1 de : 56813 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et des indemnités d'élu, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 **représentent : 119349 €**

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges représente, 29900 € soit 25 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'année 2020 cette somme était de 44807€

Les écarts d'autofinancement entre les années sont consécutifs à des recettes plus importantes et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Avant de faire appel à l'emprunt, pour faire aboutir ses projets, les communes disposent en plus de la part d'autofinancement, de nombreuses subventions de l'état et du département, de 20 à 80% des montants des projets hors taxes.

B.) Budget d'investissement

| Dépenses d'investissement | Principaux postes | Montants |
|---------------------------------|--|----------------|
| Emprunts (Capital) | 3 emprunts | 11265 € |
| Opérations d'équipements | Tondeuse, ordinateurs, haies, divers équipements | 13492€ |
| Voirie | Ralentisseurs | 9792 € |
| Total des dépenses réelles | | 34549€ |
| Opération d'ordre | Autres entre section | 1500€ |
| | | |
| Total dépenses | | 36049 € |
| Restes à réaliser | Tracteur / Epareuse | 20400 € |
| Total dépenses d'investissement | | 54949 € |

| | | |
|---------------------------------------|--|---------------|
| Recettes d'investissement | | |
| Excédent de fonctionnement | E économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement | 29360 € |
| Subventions d'investissement | Aides du département | 11247 € |
| Taxe d'aménagement | | 3355€ |
| Total produits, dotations et réserves | | 43962€ |
| | Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement | |
| Opération d'ordre | | 655 € |
| Total produits d'Investissement | | 44617 € |

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues aux titres des projets d'investissements retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, social, de la mairie, construction de logements...)

La commune met L'accent en 2021 sur 2 programmes principaux en plus de 2 autres volontés déjà finalisées :

- *Aménagement des abords de la salle des fêtes.*
- *Acquisition terrain et aménagement pour un parking à l'église.*
- *Pérennisation de l'emploi d'agent technique.*
- *Acquisition de matériels d'entretien.*

Un investissement a été réalisé pour l'achat, d'un tracteur, épareuse, tondeuses, sécateur sur batterie.

Des reports ont été réalisés en 2020 pour finaliser en 2021 les travaux d'aménagement de la salle des fêtes et du terrain proche de l'église.

C.) Ratios

La commune est ici comparée à des communes de même strate à l'échelle du département de la région ou de l'état.

| 2020 En €/hab (230hab) | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
|---|---------|--|--------|-----|
| | | Département National | Région | |
| Ressources Fiscales | 363 | 432 | 433 | 419 |
| Dotations et participations | 256 | 313 | 343 | 316 |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 66 | 102 | 127 | 162 |
| Produits réels financiers | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Produits réels exceptionnels | 3 | 8 | 11 | 15 |

Strate de référence :

Population : 230

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

| 2020 En €/hab (230hab) | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
|---------------------------------|---------|--|--------|-----|
| | | Département National | Région | |
| Charges générales | 120 | 235 | 23 | 251 |
| Charges de personnel | 109 | 198 | 7 | 202 |
| Charges de gestion courante | 244 | 231 | 7 | 204 |
| Charges réelles financières | 21 | 11 | 5 | 13 |
| Charges réelles exceptionnelles | 0 | 2 | 12 | 6 |

Strate de référence :

Population : 230

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

Les ratios ont ici été établis en € par habitant ce qui permet de comparer des collectivités de taille différente.

Les dépenses et les ressources de la collectivité sont inférieures à la moyenne départementale.

Les charges de gestion courante sont supérieures aux moyennes en raison du cout des écoles qui y sont incorporées. Elles ne seraient, sans les écoles, que de 102€/hab. Les communes disposant d'écoles ont un budget annexe.

Les charges financières sont supérieures en raison d'un remboursement, encore élevé de l'emprunt de la salle des fêtes, et aussi par le remboursement très rapide de celui de la Mairie qui se termine en 2023. L'emprunt du logement du « chalet » se termine en 2022.

D.) STRUCTURE DE LA DETTE

| DETTE | | Commune | Dépt | Région | National |
|---|--------|---------|-------|--------|----------|
| Encours total de la dette au 31 décembre | 96 658 | 420 | 388 | 512 | 576 |
| dont encours des dettes bancaires et assimilées | 95 609 | 416 | 359 | 490 | 556 |
| Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21 | 95 609 | 416 | 359 | 490 | 556 |
| Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) | 16 032 | 70 | 57 | 94 | 104 |
| Avances du Trésor (solde au 31/12) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice | 92 373 | 402 | 1 024 | 1 069 | 1 159 |

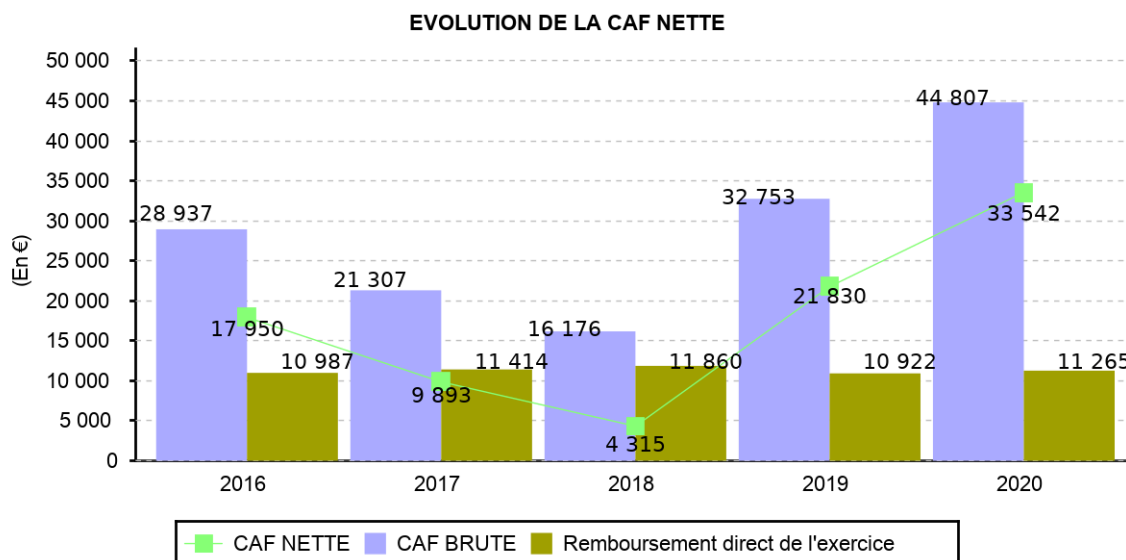
En 2020 l'encours de la dette globale est comparable aux moyennes, cependant en 2023 deux emprunts seront terminés. La dette sera alors de 338€/hab en fin 2022 et 247€ en fin 2023. La marge pour financer des projets sera alors disponible.

Etat des emprunts au 31-12-2020

| Objet | Fin | Capital restant dû |
|----------------------------|------------|---------------------|
| ACQUISITION CHALET-CE | 16/08/2022 | 4 962,38 € |
| TRAVAUX SALLE DES FETES-CA | 22/07/2033 | 73 504,23 € |
| TRAVAUX MAIRIE-CA | 05/11/2023 | 13 822,43 € |
| TOTAL | | *92 289,04 € |

*Calcul établi en prenant en compte le paiement des échéances en Mars 2021.

E.) La capacité d'autofinancement



La capacité d'autofinancement indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux : augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

La capacité d'autofinancement brute ou nette (déduction faite des remboursements emprunts) se situe à un niveau qui démontre une gestion raisonnée de la commune.

III. **BUDGET primitif 2021**

a) Orientations politiques

Un accent sera mis sur les montants budgétisés pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

La commune a décidé ne pas augmenter les taux d'impôts des ménages et ne pas accroître localement la pression fiscale.

b) Budget 2021 : Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

| Dépenses de fonctionnement | Principaux postes | Montants budgétisés |
|--|---|---------------------|
| Charges à caractère général | Energies, administratif, maintenance, petit outillage, entretien... | 68900 € |
| Personnel | Salaires et charges | 40100 € |
| Montant versé aux écoles Castets, Saint-Pardon | | 36000 € |
| Autres charges de gestion courantes | Pompiers, services d'eau, indemnités des élus, subventions aux associations | 26734 € |
| Charges financières | Intérêts d'emprunts | 4800 € |
| Charges exceptionnelles | | 1000€ |
| Atténuations produits | | 406.93€ |
| Dépenses imprévues | | 12021.66€ |
| Total des charges | | 189962 € |
| Opération d'ordre de transfert | Opération non financière | 700 € |
| Total dépenses | | 190662.59 € |

| Recettes de Fonctionnement | Principaux postes | Montants |
|---|---|-------------------------|
| Atténuation de charges | Remboursement liés à des salariés en contrats aidés | 3300.00 € |
| Produits et redevances | Occupation dom/public | 1697.17 € |
| Impôts et taxes | Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts Taxe additionnelle/ droits de mutations | 76500.00 € |
| Dotations et participations | Dotations de l'état et subventions | 57400.00 € |
| Autres produits | Location des logements et fermages | 13762.00 € |
| Produits exceptionnels | Autres | 30.44€ |
| Total Produits | | 152.689,6 1€ |
| Opération d'ordre | | 0€ |
| 002 Résultat reporté anticipé | | 37972.98€ |
| Total Produits de fonctionnement cumulées | | 190662.5 9€ |

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes réels en fin d'exercice, le budget primitif se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec le CA de l'année 2020, les sommes prévues au budget primitif sont minorées pour les recettes fonctionnement, hors excédent reporté, et majorées pour les dépenses de fonctionnement.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice, ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

c) Budget 2021 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

| Dépenses d'investissement | Principaux postes | Montants |
|--|---|---------------------|
| Emprunts (Capital) | 3 emprunts | 12000.00 € |
| Opérations d'équipements | Abords de la salle, terrain église, travaux bâtiments, divers équipements, voirie | 69607.07€ |
| RAR(reste à réaliser) | Tracteur epareuse, fossés | 24400.00 € |
| Dépenses imprévues | | 4889.70€ |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 110.889,77€ |
| | | |
| 040 opération d'ordre | | 0 € |
| | | 10092.12€ |
| 001 solde négatif N-1 reporté | | |
| Total dépenses d'investissement | | 120.981,89 € |

| Recettes d'investissement | | |
|--|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement n-1 | E économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement | 64.492,00 € |
| Subventions d'investissement | Aides du département et DETR-état | 40.258,77 € |
| Fonds divers | FCTVA N -1 | 14531,00€ |
| Dépôts et cautionnement | | 1000,00€ |
| Recettes réelles | | 120.281,89 € |
| Opération d'ordre | D'investissement | 700,00€ |
| | | |
| Total recettes d'Investissement | | 120.981,89€ |

Les investissements sont orientés principalement sur les aménagements de la salle, de l'acquisition et aménagement du terrain proche de l'église.

UN EFFORT sera nécessaire au fil de ce mandat, pour doter la commune de revenus immobiliers trop faibles en comparaison des moyennes établies. D'autant plus nécessaire que le PLUI réduit les perspectives de développements, et par conséquent de taxes à percevoir.